

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des Ecoles Les Beaux-Arts Chaluget
83000 Toulon

N° 61 CA

Conseil d'administration de l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

SÉANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
12	1	6
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION		
N° 15/09/26 - 08		
AUTORISATION DONNÉE A LA DIRECTRICE DE SIGNER LE MARCHÉ DES TITRES RESTAURANT		

L'an deux mille vingt-six et le 15 septembre 2026, à 17h00.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de séance de Monsieur Laurent Isnard.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Bèze, Monsieur Yann Tainguy, Monsieur Laurent Isnard, Madame Hélène Arnaud-Bill, Madame Laurence Masson-Dubroc, Madame Stéphanie Slimani, Monsieur Raphaël Dupouy, Monsieur Pierre Pelletier, Monsieur Rémy Levraud, Monsieur Olivier Millagou, Monsieur Ian Simms, Madame Enora Mignonneau.

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Monsieur Pierre Bonnefoy représenté par Monsieur Laurent Isnard.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Claire Rannou, Monsieur Léopold Trouillas, Monsieur Jean Sébastien Vialatte, Monsieur Fabien Sorrentino, Madame Véronique Lenoir, Monsieur Thomas Dieulle.

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

Conseil d'administration de l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

N° D'ORDRE : N°15/09/26- 08

OBJET : AUTORISATION DONNÉE A LA DIRECTRICE DE SIGNER LE MARCHÉ DES TITRES RESTAURANT

Monsieur le Président expose :

Il est nécessaire de procéder au renouvellement du marché des titres restaurant.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, adapté aux besoins récurrents mais variables et destiné à la fourniture des titres repas aux agents de l'ÉSADTPM.

Le montant et la durée des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum périodique TTC : 20 000,00 €

Maximum périodique TTC : 75 000,00 €

Durée : 1 an reconductible 3 fois

Période de réalisation : Janvier 2027

Budget de l'Ésadtpm : imputation chapitre 012

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010, portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010, portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code de la Commande publique,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le lancement du marché des titres restaurant de l'Ésadtpm selon la procédure adéquate sur une période d'un an renouvelable 3 fois,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser La Directrice à signer ledit marché,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1:

D'AUTORISER La Directrice à lancer le marché des titres restaurant destinés aux agents de l'Ésadtpm.

ARTICLE 2:

D'AUTORISER La Directrice à signer le marché des titres restaurants.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 15 septembre 2026

Laurent ISNARD
Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École
Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

